

Les matches de foot sont de plus en plus disputés. Sur les pelouses, mais aussi devant les tribunaux, sur les plateaux télé et dans les cénacles plus fermés des investisseurs.

Le ridicule ne tue pas... le foot!

J'AI UN PEU de mal avec le foot en ce moment. Bon, au départ, je ne suis pas un fan, je le concède. Mais quand même... Le lundi matin, depuis des années, je regarde les résultats d'Anderlecht et du Standard dans mon quotidien. Et je sais plus ou moins s'ils conservent des chances de finir le championnat en tête, au fur et à mesure que la saison progresse.

Aujourd'hui, ça se complique. Aux deux tiers de la saison, on recommence un mini championnat entre les premiers classés: des play-offs, en langage sportif. Le but, c'est de relancer l'intérêt pour la fin du championnat.



STADES.
Où est passé le sport ?

de certains matches tant que l'affaire n'est pas jugée « au fond » sous peine d'une astreinte de 500.000 euros. Fichtre! Elle passe outre, sans doute pour sauvegarder l'intérêt supérieur du sport... Dans toute cette histoire, à l'avant-scène, une nouvelle race de sportifs: les avocats des clubs. Des matches d'un genre nouveau se jouent loin des terrains. Entre-temps, il faut le dire, l'intérêt pour les résultats des matches sur pelouse a été relancé. Le club qui risquait d'être éjecté des play-offs tient une forme d'enfer et inquiète même le favori. Là, ceux qui étaient opposés à la formule commencent à revoir leur position.

BÉNÉFIQUES AFFAIRES

Cette année, l'intérêt a surtout été relancé par les « affaires ». Certains clubs voulaient revenir à une formule classique (sans play-off), d'autres pas. Après quelques bagarres, ce sont ces derniers qui ont finalement « gagné ».

Autre affaire: un club de fin de classement dépose plainte juste avant le play-off parce qu'un joueur d'un autre club, « dûment qualifié le jour d'un match reporté – pour cause d'intempéries – n'était pas en possession de sa licence à la date initialement prévue pour la rencontre en question ». La condamnation du club incriminé serait tout à l'avantage du plaignant, mais chamboulerait aussi les résultats provisoires du championnat. Plainte est donc déposée devant l'Union belge de football. Envoyée dans les délais selon les uns, pas arrivée selon les autres... Plaidoiries, appel, évocation se succèdent. Procédure aussi devant la justice civile. Là, je ne comprends plus toutes les manœuvres, mais il est clair que ça chauffe. L'Union belge est même sommée par le tribunal d'interdire la tenue

SUR LES PLATEAUX DE TÉLÉ

Parallèlement à cela, et sans doute pour éviter que l'intérêt du public ne s'émousse, d'autres tractations de coulisses font l'objet de l'une ou l'autre fuite ou révélation. Tel joueur serait convoité par un grand club anglais ou espagnol, qui serait prêt à déposer sur la table les centaines de milliers d'euros nécessaires. Tel ou tel club serait à vendre, parce que l'investisseur principal songerait à se retirer... mais rien n'est fait. En plus, il faut rediscuter les droits de retransmission télé pour la saison suivante. Et les clubs ne sont pas tous d'accord. Là non plus je ne comprends pas tout, mais je pressens qu'il y a beaucoup d'argent en jeu.

Ce n'est peut-être pas très joli, tout cela, mais heureusement, il reste des endroits où c'est la beauté du sport qui compte. Studio 1 par exemple! Voilà un lieu d'analyse des options sportives. Bien sûr, il y a un trublion de service qui ne fait pas dans la nuance, mais il faut bien soutenir l'intérêt pour les échanges. C'est la loi du sport... ■

José GÉRARD